

*V*otre don par testament est un témoignage ultime.

La Fabrique de votre paroisse a un impact direct sur la vie des baptisés de votre paroisse.

Elle répond à un grand nombre de besoins essentiels dans la vie des chrétiennes et chrétiens en finançant entre autres, des services aux malades, baptêmes, sacrements de la première des communions, mariages, funérailles et encore plus.

Afin de remplir son rôle en paroisse, la Fabrique de votre paroisse a besoin d'appui financier aujourd'hui et demain. En faisant un don par testament, vous assurez la continuité du travail d'évangélisation entrepris et vous vous assurez de léguer aux générations futures les valeurs auxquelles vous appartenez.

Suggestion de formule de legs

Je lègue à la Fabrique de la paroisse de _____, la somme de _____ \$
(Ou proportion de la succession)
afin d'appuyer la Fabrique de la paroisse de _____ dans sa mission pastorale.

Ce dépliant est mis à votre disposition conjointement par la Fabrique de votre paroisse et l'Archidiocèse de Québec afin de promouvoir les dons planifiés.

Le programme de dons planifiés est un moyen d'assurer la stabilité financière de votre paroisse à moyen et long terme.

Les membres de l'assemblée de Fabrique de votre paroisse ont à cœur d'assurer la continuité des services offerts par l'Église.

De tels gestes du cœur permettent à la Fabrique de votre paroisse de poursuivre ses activités pour le bénéfice de tous les baptisés.

Fabrique de la paroisse de

(418) _____



Archidiocèse de Québec

www.diocesequebec.qc.ca

Claude Lestage

418-688-1211 poste 288

Programme de Dons planifiés
pour la Fabrique de votre paroisse

Le don par testament



Planifier un don
à ma paroisse...

Pour l'avenir de
mes valeurs

Voici les questions les plus fréquemment posées au sujet du don testamentaire :

Comment puis-je planifier un don en faveur de la Fabrique de ma paroisse ?

- *Il y a plusieurs façons de planifier un don. Mais la plus courante et la plus simple est le don par testament qui vous permet de léguer : Un montant précis, un pourcentage de votre succession ou son résidu, le produit entier ou partiel d'une police d'assurance-vie ou tout autre bien.*

Pourquoi dois-je indiquer dans mon testament mon intention de léguer un don à la Fabrique de ma paroisse ?

- *Sans testament, votre propriété, vos biens et tout votre avoir seront distribués selon la loi. Pour être certain que la Fabrique de votre paroisse recevra bel et bien votre don, vous devez en faire mention dans votre testament.*

Dois-je disposer d'une certaine fortune pour faire un don par testament ?

- *Non, le don testamentaire fait référence à votre avoir, qui comprend : Votre résidence personnelle, vos épargnes, vos assurances et tout autre bien. La plupart des gens laissent un héritage à leur décès même si leur avoir est très modeste. Tout don fait à la Fabrique de votre paroisse est utile et très apprécié.*

Est-ce que mon don par testament peut pénaliser mes héritiers ?

- *Après avoir assuré la protection de votre famille et le bien-être de vos proches, vous pouvez choisir de léguer une partie plus ou moins grande à la Fabrique de votre paroisse. Les avantages fiscaux découlant d'un don par testament réduisent de façon notable le fardeau fiscal de votre succession.*

Qui peut m'aider à planifier un don par testament ?

- *Votre conseiller financier (notaire, comptable, fiscaliste, spécialiste en planification financière, courtier en valeurs mobilières, agent d'assurance de personnes) pourra vous aider à intégrer un tel don à votre planification financière et successorale. Il vous informera aussi des avantages découlant d'un don par testament et vous orientera dans votre démarche. Vous pouvez également en discuter avec les responsables du programme de dons planifiés de votre paroisse.*

Comment puis-je faire un don par testament pour perpétuer ma mémoire ou celle d'un être cher ?

- *Le don testamentaire est un excellent moyen de perpétuer votre mémoire ou celle d'un être cher, si vous désirez faire un tel don, vous devriez en discuter avec les responsables du programme de dons planifiés de votre paroisse.*

Dois-je informer la Fabrique de ma paroisse de mon intention de don ?

- *La décision d'informer la Fabrique de votre paroisse de votre don vous appartient. Toutefois, la Fabrique de votre paroisse aime savoir que vous lui destinez votre don. Elle peut ainsi vous témoigner sa reconnaissance.*

En résumé, pour faire un don par assurance-vie, il vous suffit de suivre les étapes suivantes :

1. *Réfléchissez aux raisons qui vous amènent à faire un don planifié à la Fabrique de votre paroisse. Pour vous, la Parole de Jésus Christ doit continuer à être annoncée ? L'Église a toujours été présente pour vous et c'est un juste retour des choses ? Désirez-vous faire un don à la mémoire d'un être cher ?*
2. *Renseignez-vous sur la Fabrique de votre paroisse afin de mieux connaître ses objectifs, sa mission, ses réalisations, ses projets.*
3. *Assurez-vous auprès de votre conseiller financier que vous et/ou votre succession profiterez pleinement des avantages fiscaux liés à votre don et que votre testament reflètera fidèlement vos volontés.*